



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

[...]

[...]

Objet : *Plainte linguistique contre le système de navigation installé dans les Mercedes C 220 CDI*

Monsieur,

En sa séance du 27 juin 2008, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL) a examiné votre plainte concernant la non utilisation de la langue française dans l'affichage du nom des rues sur le système de navigation installé par la société Mercedes Benz Belgium dans les véhicules qu'ils commercialisent en Belgique et sur le territoire de Bruxelles-Capitale.

La Société Mercedes Benz Belgium étant une société privée, celle-ci ne tombe pas sous l'application des lois sur l'emploi des langues en matière administrative coordonnées par l'arrêté royal du 18 juillet 1966 (LLC).

La CPCL n'est donc pas compétente en la matière.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

[...]